**Du droit du travail à la sociologie : les impacts des usages de l'intelligence artificielle,**

**3ème conférence du cycle « Réflexions autour de l’intelligence artificielle »**

L’intelligence artificielle (IA) s’invite sur les chaînes de production et dans les activités industrielles ou dans les transports, mais aussi dans les laboratoires et centres de recherche et même dans le monde de la création artistique, du design, de l’architecture, ... Cette conférence vise à poser la question de la place de l’humain dans les processus du travail intégrant l’IA, question que la sociologie peut permettre d’éclairer. Depuis ce point de vue, il s’agira de considérer l’IA comme un processus de transformation effective de nos vies mais aussi comme un ensemble de promesses en lien avec des visions du futur qu’il convient tout autant d’interroger.

Cette conférence permettra également de s'interroger sur la façon dont le droit, notamment, le droit du travail, peut accompagner les transformations issues de la mobilisation, dans l'entreprise, de dispositifs d'IA. A cet égard, il s'agira de se demander de quelle façon ce droit est en mesure de répondre aux préoccupations suscitées par l’intrusion de tels dispositifs en milieu de travail, que ce soit au stade du recrutement ou de l'exécution de la relation de travail.

Les impacts des promesses et usages de l’intelligence artificielle seront au centre des débats de cette conférence qui s’inscrit dans un cycle de conférences « Réflexions autour de l’intelligence artificielle » organisé depuis le mois d’octobre 2018 par l’équipe Epitoul du Centre de droit des affaires.

3ème conférence du cycle :

Les intervenants, Madame Isabelle Desbarats, enseignant-chercheur en droit du travail, et Monsieur Philippe Terral, enseignant-chercheur en sociologie, présenteront les réponses apportées par leurs disciplines respectives dans le cadre de cette conférence qui se veut également interactive avec les participants.

Contact : Alexandra Caminade (alexandra.mendoza-caminade@ut-capitole.fr)